

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le **26 février 2021** le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame BUSSIÈRE Patricia, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **19**
Date de convocation du Conseil municipal : **17 février 2021**

PRESENTS : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle Mrs BISSON Bruno, GUERET Laurent, JAKUBOWSKI David, Mr ROCHE Christophe, ROCHER Cyril TERRIAC Michaël, VIALLE Cyril.

ABSENTS : Mme ARAUCO Constance, MUSY Gaëlle, TARRIT Françoise, M BRUN Charly (départ à 21 h.), VIALATTE Cédric, excusés.

Présentation du nouveau site internet de la commune :

Mesdames BOURGIER Corinne et FAFOURNOUX Patricia ont animé, la présentation aux membres du Conseil Municipal, du nouveau site internet, celui-ci devrait être pleinement opérationnel durant le second trimestre 2021.

Vote du compte administratif communal 2020 :

Monsieur BISSON Bruno a présenté le compte administratif 2020, conforme aux prévisions, il permet de dégager un résultat d'exploitation de 192 046.62 €.

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

	RECETTES D'EXPLOITATION	budget 2020	réalisé 2020
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	19 000,00	31 349,59
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIR	46 500,00	41 468,50
73	IMPOTS ET TAXES	466 775,00	522 605,26
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	274 241,00	280 706,05
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 600,00	11 901,16
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		531,4
	RECETTES REELLES DE L EXERCICE	817 116,00	888 561,96
2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	50 749,00	50 749,00
		867 865,00	939 310,96

	DEPENSES D EXPLOITATION	BUDGET 2020	réalisé 2020
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	232 300,00	210 472,93
12	CHARGES DE PERSONNEL	400 000,00	370 041,92
14	ATTENUATION DE PRODUITS	64 800,00	64 800,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 985,00	2 985,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST,COURANTE	90 300,00	88 173,32
66	CHARGES FINANCIERES	10 800,00	10 751,32
	TOTAUX	801 185,00	747 224,49
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	66 680,00	
		867 865,00	
			réalisé 2020
23	RESULTAT D'EXPLOITATION 2020		141 337,47
	excédent 2019 reporté		50 749,15
	Résultat global 2020 t	excédent	192 086,62

	SECTION D INVESTISSEMENT	2020	
	DEPENSES	Budget cumulé	Réalisé
150	SALLE ASSOCIATIVE	61 000,00	58 938,77
2313	CONSTRUCTION	61 000,00	58 938,77
151	LOGEMENT SOCIAL	54 000,00	51 687,07
2313	CONSTRUCTION	48 000,00	51 687,07
152	AD AP		
153	AIRES DE JEUX	45 000,00	35 538,82
154	TRAVAUX DE VOIRIE 2020	10 000,00	
2315	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	10 000,00	
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	75 005,00	47 552,36
001	DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE		
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	71 200,00	70 734,50
1641	EMPRUNT MONNAIE ZONE EURO	66 200,00	66 177,58
	totaux	316 205,00	264 451,52

	RECETTES	Budget cumulé	Réalisé
150	SALLE ASSOCIATIVE	15 000,00	-

1321	SUBV. EQUIP. NON TRANSF ETAT	15 000,00	
151	LOGEMENT SOCIAL		
152	AD AP		
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	25 900,00	147,31
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	275 305,00	217 229,82
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	66 680,00	
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	49 790,00	49 793,20
	totaux	316 205,00	217 377,13

Résultat d'investissement 2020	déficit	47 074,39
--------------------------------	---------	-----------

Approbation du compte de gestion du budget communal de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses 2020 effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

■ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif du service assainissement 2020 :

Monsieur BISSON Bruno a présenté également le compte administratif 2020 du service assainissement, conforme aux prévisions, il permet de dégager un résultat d'exploitation de 18 585,08 €. Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Compte administratif du service assainissement 2020

RECETTES EXPLOITATION		2020	
Article	Libellé Article	propositions	Réalisations
002	EXCEDENTS ANTER.REPORTE	5 693,00	5 693,48
777	QUOTE-PART SUBV. INVEST VIREE AU RESULT. EXERC	9 234,00	9 234,00
70611	redevance sur eaux usées	20 000,00	22 218,60
		34 927,00	37 146,08
DEPENSES D EXPLOITATION		2020	
Article	Libellé Article	propositions	Réalisations
61523	Entretien et réparation Réseaux	12 366,00	
61522	entretien bâtiment	2 000,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	
6811	dotation aux amortissements	18 561,00	18 561,00
		34 927,00	18 561,00
RESULTAT D EXPLOITATION DE L EXERCICE		excédent	12 891,60
Cumulé		excédent	18 585,08

RECETTES INVESTISSEMENT		2020	
Article	Libellé Opération	propositions	Réalisations
001	EXCEDENT ANTER. REPORTE	48 117,00	48 118,52
28158	instal tech matériel et outillage	18 561,00	18 561,00
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4 500,00	3 294,34
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	10 000,00	10 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	4 500,00	3 294,34
		85 678,00	83 268,20
DEPENSES INVESTISSEMENT		2020	
Article	Libellé Opération	propositions	Réalisations
1391	OPERATIONS FINANCIERES	9 234,00	9 234,00
2762	CREANCE SUR TRANSFERT TVA	4 500,00	3 294,34
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL	5 031,00	5 030,07
2031	frais d etude	10 000,00	
2315	TRAVAUX	56 913,00	19 766,02
		85 678,00	37 324,43
RESULTAT D INVESTISSEMENT DE L EXERCICE		deficit	- 2 174,75
RESULTAT D INVESTISSEMENT CUMULE		excédent	45 943,77

TRAVAUX :

Annulation de la convention de portage foncier par l'EPF Smaf Auvergne ayant pour objet l'acquisition de la parcelle ZC14.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 04 septembre 2020 autorisant l'EPF Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable le lot A d une superficie de 965 m² issu de la division de la parcelle ZC14 située rue des gravières et sollicitant pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui était ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Beauregard l'Evêque.

Cette acquisition et ce portage par l'EPF-Smaf, pour le compte de la commune, étaient consécutifs à un projet de construction d'une maison de santé.

Il s'avère que cette acquisition ne rentre plus dans ce projet.

Aussi, Madame la Maire, précise que l'EPF Smaf Auvergne n'a pas finalisé l'acquisition de la parcelle ZC14, et demande aux membres du Conseil Municipal d'abandonner cette acquisition, et d'annuler les délibérations prises lors de la séance du 4 septembre 2020 concernant les conventions de portage foncier et de gardiennage par l'EPF Smaf Auvergne.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité de déclarer ces conventions nulles et sans effet.

Création d'une salle de classe supplémentaire à l'école primaire publique.

Madame la Maire explique que l'inspection Académique a accordé une ouverture de classe supplémentaire à l'école primaire de Beauregard l'Evêque à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Madame la Maire précise qu'il est possible d'aménager une salle de classe supplémentaire à l'étage du bâtiment actuel.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal,

- décident, à l'unanimité de la création d'une salle de classe supplémentaire à l'étage de l'école primaire.
- Demandent à Mme la Maire de procéder à une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux.
- Lui demandent également d'effectuer toutes demande de subventions possibles notamment au titre du Fond départemental d'Intervention Communal 2021 et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Circulation place du Coudert :

A la suite de diverses réunions et consultations et au vu des contraintes réglementaires, il est décidé de prendre contact avec les services départementaux compétents en matière de voirie routière.

QUESTIONS DIVERSES.

Point informatique :

Le matériel est maintenant opérationnel, les modalités d'accès au service sont en cours d'élaboration.

Point de compostage collectif :

L'emplacement, situé sur le domaine public, rue du Chapitre, est validé par le Conseil Municipal.

Les composteurs seront installés par les agents du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Conseil Municipal des Jeunes :

Emmanuelle VASSON annonce que le conseil municipal des jeunes de la commune organise un "trouvemoncaillou".

Le principe consiste à ramasser un galet, à le décorer, à "poster" la photo sur le groupe Cmj Beauregard l'Evêque de face book et enfin à le cacher dans le village ou à l'extérieur.

Lutte contre les frelons asiatiques :

Le FRGDS-AURA : plateforme frelonsasiatiques.fr - met à jour liste des référents frelon asiatique du Puy-de-Dôme :

La mission du référent volontaire étant d'être un contact privilégié et de proximité en cas de suspicion de présence de frelon asiatique par le grand public. Il intervient dans un secteur précis, qui correspond généralement à sa commune. Son rôle est de répondre aux interrogations du public de proximité ainsi que d'effectuer une enquête de terrain lorsqu'une suspicion est émise afin de repérer le nid, sa localisation permettant ensuite à l'organisme approprié de procéder à sa destruction.

Monsieur David JAKUBOWSKI se porte volontaire pour la commune de Beauregard l'Evêque.

Terrain de Football :

Monsieur Cyril VIALLE fait remarquer que malgré le manque de pratique (ou à cause..) le terrain est fortement bosselé.

La solution consisterait peut être à le "rouler".

L'ensemble vestiaire buvette sera également doté de bacs de collecte des déchets. Ceux-ci devront obligatoirement être remisés après les collectes.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021	
CA2020COMM	Compte administratif commune
CAASST2020	Compte administratif assainissement
DE012021	compte de gestion commune
DE022021	compte de gestion assainissement
DE032021	Annulation convention de portage ZC14
DE042021	Maitrise d'œuvre aménagement salle de classe